

**CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE**

Séance du vendredi 28 janvier 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/01/28-1/10

---

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement  
Rapporteur : CAPARROY Bertrand

---

Commission n° 7 - Finances  
Rapporteur : BERNHEIM Gérard

---

**OBJET :** Aménagement numérique de la Seine-et-Marne : contractualisation avec Sem@for77 et la commune de Chevry-Cossigny pour la mise en oeuvre du projet pilote FTTH retenu par l'Etat dans le cadre de son programme national.

Dans le cadre d'un appel à projets pilotes Très Haut Débit, lancé par l'Etat, le Département a déposé un dossier de candidature concernant plusieurs sites seine-et-marnais hors zones denses, nécessitant des travaux d'aménagement numérique. Le site de la commune de Chevry-Cossigny ayant été retenu par l'Etat, les travaux nécessaires à cet aménagement doivent faire l'objet d'une contractualisation entre le Département et Sem@for77. Par ailleurs, la commune de Chevry-Cossigny s'étant engagée à cofinancer ce projet, il est nécessaire de contractualiser également avec la commune.

**LE CONSEIL GÉNÉRAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n°1/03 en date du 20 octobre 2006, relative à la création de la Délégation de Service Public,

VU la délibération du Conseil général n°1/10 en date du 29 juin 2007, relative à l'avenant n° 1,

VU la délibération du Conseil général n° 1/05 en date du 22 février 2008, relative à l'avenant n° 2,

VU la délibération du Conseil général n° 1/02 en date du 29 mai 2009, relative à l'avenant n° 3,

VU la délibération du Conseil général n° 1/11 en date du 24 septembre 2010, relative à l'avenant n°4,

VU la délibération du Conseil général n° 1/11 en date du 17 décembre 2010, relative à la signature d'une convention entre le Département et la Caisse des Dépôts et Consignations

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

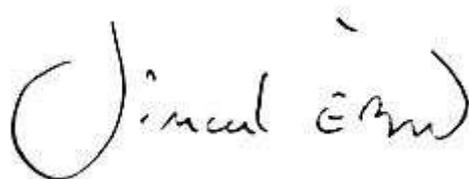
**DECIDE**

Article 1 : D'approuver le projet de convention avec la commune de Chevry-Cossigny, tel qu'il figure en annexe de la présente décision, et d'autoriser le Président du Conseil général à signer ce projet au nom du Département, avec la commune de Chevry-Cossigny.

Article 2 : D'approuver le projet d'avenant n°5 à la Délégation de Service Public de mise à disposition du réseau départemental de communications électroniques de Seine-et-Marne, tel qu'il figure en annexe de la présente décision, et d'autoriser le Président du Conseil général à signer ce projet au nom du Département, avec la société SEM@FOR77.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ